

Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH
SEMESTRE 1 - 30 ECTS		30	30	294	
Construire une stratégie juridique pour l'action publique et la protection des droits	2 UE obligatoires	16	16	129	
	UE1 :	12	12	96	
	Choisir 2 CM avec TD entre				
	● CM Théorie générale de l'Etat	☐	6	6	33
	TD Théorie générale de l'Etat				15
	● CM Contentieux administratif	☐	6	6	33
	TD Contentieux administratif				15
	● CM Droit du service public	☐	6	6	33
	TD Droit du service public				15
	UE2 :	4	4	33	
	Choisir le CM non pris dans l'UE1				
	● Théorie générale de l'Etat	☐	4	4	33
	● Contentieux administratif	☐	4	4	33
	● Droit du service public	☐	4	4	33
		8	8	99	
Mettre en œuvre une stratégie de protection des droits en contexte européen et international	2 CM obligatoires				
	● Droit européen & international des droits de l'Homme	☒	3	3	33
	● Droit public comparé	☒	3	3	33
	& Choisir 1 CM entre				
	● Droit de la fonction publique	☐	2	2	33
	● Droit de la vie politique	☐	2	2	33
		6	6	66	
Développer des compétences en rédaction juridique et en contentieux en droit anglo-américain	UE1 : 2 CM obligatoires	4	4	36	
	● Civil procedure (US) / Procédure civile (USA)	☐	2	2	18
	● Family Law / Droit de la famille	☐	2	2	18
	UE2 : 2 TD obligatoires	2	2	30	
	● Corporate Law (GB - US) / Droit des sociétés	☐	1	1	15
	● Drafting Contracts / Rédaction de contrats	☐	1	1	15
Valoriser son engagement dans la société	Enseignements soumis aux Points Bonus : Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point. Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre. Chaque activité est évaluée par une note sur 20. Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant : 0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis. En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1. La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cyu.fr)				

Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH
SEMESTRE 2 - 30 ECTS					
			30	30	294
2 UE obligatoires			16	16	129
UE 1 :			12	12	96
Cholslr 2 CM avec TD entre :					
Construire une stratégie juridique pour l'action publique et la protection des droits	CM Histoire des idées politiques	☐	6	6	33
	TD Histoire des idées politiques	☐			15
	CM Contentieux constitutionnel	☐	6	6	33
	TD Contentieux constitutionnel	☐			15
	CM Droit public des contrats	☐	6	6	33
	TD Droit public des contrats	☐			15
UE 2 :			4	4	18
& Cholslr un CM parmi les enseignements suivants et non pris en UE 1					
	Histoire des idées politiques	☐	4	4	33
	Contentieux constitutionnel	☐	4	4	33
	Droit public des contrats	☐	4	4	33
	EUTOPIA : Legal History	☐	4	4	18
			8	8	99
2 CM obligatoires					
Mettre en œuvre une stratégie de protection des droits en contexte européen et international	Histoire des droits de l'Homme	☐	3	3	33
	Philosophie du droit	☐	3	3	33
	& Cholslr 1 CM entre :				
	Droit des étrangers	☐	2	2	33
	Droit social international & européen	☐	2	2	33
			6	6	66
UE1 : 2 CM obligatoires			4	4	36
Développer des compétences en rédaction juridique et en contentieux en droit anglo-américain	Civil procedure (GB) / Procédure civile (GB)	☐	2	2	18
	Human Rights & Universal Principles / Droit de l'homme	☐	2	2	18
	UE2 : 2 TD obligatoires		2	2	30
	Legal Methodology / Méthodologie juridique	☐	1	1	15
	Trial & Litigation / Simulation de procès	☐	1	1	15
Enseignements soumis aux Points Bonus :					
Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point.					
Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre.					
Chaque activité est évaluée par une note sur 20.					
Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant :					
0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point					
La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis.					
En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1.					
La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cyu.fr)					
Valoriser son engagement dans la société					

UE : Unité d'enseignement - **COEFF** : Coefficient - **ECTS** : Système de Transfert de Crédits Européens - **VH** : Volume horaire